

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION
RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 462-1**

Prenez avis que lors de la séance régulière tenue le 14 novembre 2023, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement administratif numéro 462-1 intitulé :

Règlement modifiant le règlement 462 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Ce règlement entre en vigueur en date du 1^{er} janvier 2024 selon le décret 1417-2023 de la Gazette officielle et peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 4^e jour du mois de décembre 2024.

Le greffier,



M^e Marc Giard, OMA, avocat